

besoin d'être remplis par l'entrepreneur avant l'ouverture du chemin pour le trafic on devrait autant que possible éviter les chevalets de grandes dimensions, dont le remplissage demande beaucoup de temps.

Quant à ce qu'on appelle le surplus dans les déblais de roc, je trouve que les rapports de juillet indiquent qu'il est de 11.6 pour 100 de tout le roc extrait, ce qui à mon sens paraît exceptionnellement fort, attendu que peu de coupes ne sont pas encore convenablement aplanies.

En révisant toute la situation du district F, je suis d'opinion que ce serait une grave erreur que de mettre l'entrepreneur dans le cas d'être obligé d'abandonner l'ouvrage, vu que je suis convaincu qu'il en coûterait en définitive plus d'argent pour parachever l'ouvrage que si on lui donnait un peu d'aide. Cette aide ne devrait être accordée par les ingénieurs qui classifient les matériaux que conformément aux termes de la classification, mais pourrait être accordée sous l'autorité de votre bureau en augmentant les prix à l'est du centième mille pour l'article 5, pierre détachée, l'article 6, déblais ordinaires; les articles 23, 24, 25, 26, 27 28, 29 et 30 relativement au bois de service; l'article 74, régalement au moyen de trains; et l'article 75, ballastage; ou, si vous n'êtes pas en état de le faire, que vous me donniez instruction par écrit de classifier tout le matériel autre que le roc solide, le sable mouvant ou facile à remuer, le gravier ou une fondrière, sous la rubrique de l'article 5, pierre détachée et d'employer de la pierre au lieu de chevalets partout où l'on ne peut se procurer à une distance raisonnable des déblais ordinaires pour faire des terrassements, ou de payer pour des chevalets réguliers le prix coûtant plus 10 pour 100. Quoiqu'il arrive, l'équipe des ouvriers devrait être augmentée d'au moins deux mille hommes.

Relativement au successeur du major Hodgins, j'approuve la nomination de M. S. R. Poulin, ingénieur de district du district "D" au poste d'ingénieur du district F, avec M. Foss comme adjoint, avec l'entente que si M. Foss donne satisfaction il prendra, disons à l'expiration de trois mois, la position d'ingénieur du district "F" et que M. Poulin reviendra à son ancienne position au district "D". M. John Aylen, l'adjoint actuel de M. Poulin, devra agir pour lui au district "D" durant l'absence de M. Poulin.

Personnellement, je sens que sous une commission du gouvernement dont les pouvoirs sont définis par la loi, les affaires sont si différentes de ce qu'elles étaient auparavant sous une corporation, qui pouvait agir de sa propre initiative et assumer la responsabilité de faire aux entreprises dans les difficultés qui justement se présentent dans le district "F" les changements que je suggère maintenant que, s'il n'est pas possible d'appliquer un remède, les ennuis et les tracasseries qui se rattachent à ma position actuelle sont plus que je ne puis endurer, surtout vu que les appointements ne sont pas proportionnés à la responsabilité qui en résulte.

Votre obéissant serviteur.

HUGH D. LUMSDEN,
Ingénieur en chef.

Puis il y a un autre paragraphe dont il convient peut-être de prendre note. Si vous consultez le troisième paragraphe avant la fin.

"En révisant toute la situation du district "F", je suis d'opinion que ce serait une erreur que de mettre l'entrepreneur dans le cas d'être obligé d'abandonner l'ouvrage, vu que je suis convaincu qu'il en coûterait en définitive plus d'argent pour parachever l'ouvrage que si on lui donnait un peu d'aide."

R. Oui.

Q. Ceci est une vérité ainsi que vous l'avez vu dans le temps, c'est-à-dire autant que l'a pu voir votre jugement?—R. Oui.

Q. Et

M. LUMSDEN.